

Communiqué de presse de la famille Hermès

Paris le, 6 janvier 2011 – Les membres de la famille Hermès ayant sollicité une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'acquisition pour reclasser la majorité du capital de la société dans une holding familiale prennent acte de la décision favorable du collège de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette décision permettra la mise en œuvre du projet de reclassement qui traduit la volonté unanime de la famille de préserver la culture d'Hermès.